

Édito

Anne Challandes

Présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales
challandes@landfrauen.ch

MATTHEU SPOHN

De la parole aux actes

Le printemps est la période des assemblées générales, y compris pour les associations de paysannes et de femmes rurales. Il n'est pas rare d'y entendre un représentant d'organisation agricole relever le rôle et l'importance des femmes.

La consultation sur les ordonnances agricoles 2024 est en cours. Des modifications de l'Ordonnance sur les paiements directs visent à mettre en application la couverture d'assurance maladie et accident pour les conjointes et les conjoints. Sous le nom de couverture sociale, cette obligation a fait partie du projet de PA22+ mis en consultation en automne 2018. Contestée au départ, cette disposition a finalement été intégrée dans la Loi sur l'agriculture par le Parlement en 2023, sans discussion aucune. Les mesures d'application ont été élaborées dans un groupe de travail multipartite en 2019-2020 et leur entrée en vigueur est prévue pour 2027. Or, des voix s'élèvent maintenant et proposent d'affaiblir la solution proposée jusqu'à n'en faire plus qu'un semblant de couverture.

Les mêmes réticences ont été exprimées dans les discussions concernant le divorce et la révision du droit foncier rural: on veut bien accepter le travail accompli par les partenaires de vie, éventuellement le reconnaître à l'occasion, mais il ne faudrait tout de même pas aller trop loin et octroyer des droits trop contraignants, plutôt éviter des frais et des complications et ne pas s'en mêler. Or, je le rappelle, l'agriculture dans son ensemble a intérêt à pouvoir compter sur des familles paysannes, dont les membres qui travaillent sont rémunérés et assurés correctement. En outre, la couverture des risques fait partie de la gestion entrepreneuriale de l'exploitation et permet de faire face aux conséquences financières de l'incapacité de travail suite à un accident, une maladie, une invalidité ou un décès.

ORDONNANCE SUR LA CHASSE

Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation

La procédure de consultation de la révision de l'Ordonnance sur la chasse court jusqu'au 5 juillet 2024.

En 2022, le Parlement avait révisé plusieurs domaines de la Loi sur la chasse (LChP) et introduit dans cette loi la régulation préventive de la population de loups. Afin de réduire rapidement les conflits survenant entre l'agriculture de montagne et le loup, le Conseil fédéral avait déjà mis en vigueur cette modification le 1^{er} novembre 2023 pour une durée limitée.

Les Cantons ont ainsi pu intervenir dans la population de loups de façon préventive pour la première fois en décembre et janvier derniers. ans le cadre de cette première régulation préventive de la population de loups, les cantons ont tiré 38 loups au total. Au début de la période de régulation préventive, la Suisse comptait plus de 300 loups et plus de 30 meutes. À ce jour, elle abrite environ 250 loups et une trentaine de meutes.

La révision de la loi contient en outre les modifications suivantes: interventions concernant des espèces protégées (castor, bouquetin), réorganisation de la protection des troupeaux, prévention et indemnisation des dommages causés par les castors aux infrastructures, aide financière pour la gestion des espèces à l'origine de conflits, création de corridors faunistiques d'importance suprarégionale, soutien financier à la protection des biotopes dans les zones protégées nationales et développement du conseil aux cantons en ce qui concerne la gestion des espèces à l'origine de conflits.

La révision de l'Ordonnance sur la chasse (OChP) concrétise ces modifications. Le Conseil fédéral a lancé le 27 mars 2024 la procédure de consultation à ce sujet, qui court jusqu'au 5 juillet 2024. L'OChP révisée doit entrer en vigueur le 1^{er} février 2025. Avec ce projet, le Conseil fédéral répond à des préoccupations liées à la fois à la détention d'animaux de rente et à la protection des biotopes des mammifères et des oiseaux sauvages. (COMM.)

PRODUCTION FRUITIÈRE

La Fruit-Union Suisse accueille un hôte de marque

Ludovic Pillonel

Le conseiller fédéral Albert Rösti est intervenu au terme des assises de la Fruit-Union Suisse. Les nouvelles techniques de sélection ont été l'un des fils rouges de l'assemblée.

Le chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication Albert Rösti a été l'invité d'honneur de la Fruit-Union Suisse (FUS), dont l'assemblée des délégués s'est déroulée jeudi 28 mars à Berne. L'allocution du conseiller fédéral a porté sur différents thèmes, dont les nouvelles techniques de sélection. À l'image de l'autre orateur du jour, le Dr Jürg Niklaus, président de l'association «Les variétés de demain», Albert Rösti estime qu'il ne faut pas «rater le train en marche». Le conseiller fédéral a toutefois relevé l'importance de montrer que ces nouvelles méthodes ne comportent pas de risques pour favoriser leur acceptation. «C'est un sujet complexe. J'espère qu'en 2025, nous aurons un projet de réglementation à présenter au Parlement», a-t-il déclaré.

L'autorisation des nouvelles techniques de sélection en marge de la législation sur les OGM a d'ailleurs été l'une des revendications formulées dernièrement par la FUS auprès d'une délégation de parlementaires fédéraux. Le renoncement à l'interdiction de produits phytosanitaires (PPH) sans alternatives viables, l'admission plus facile et efficiente de nouveaux PPH et une loi sur l'aménagement du territoire appropriée sont les autres requêtes qu'a relayées le président Jürg Hess dans son discours de bienvenue.

Le directeur de la FUS Jimmy Mariéthoz est quant à lui re-



Le conseiller fédéral Albert Rösti a abordé différents thèmes, parmi lesquels le gaspillage alimentaire et l'agrivotovoltaïsme, lors de son allocution.

L. PILLONEL

venu sur les conditions de production de l'année précédente, synonyme de qualité mais marquée par la pression des ravageurs et les aléas climatiques. Ainsi, les vents tempétueux et la grêle ont occasionné la perte de plus de 30% de la récolte des fruits d'été valaisans. Les quantités de baies se sont avérées stables, avec un record pour les fraises, les 7730 tonnes cueillies constituant une hausse de 12% par rapport au résultat de 2022. Une diminution a en revanche été enregistrée pour les cerises (1527 tonnes, -29%), les pruneaux (2211 t, -36%) et les abricots (3794 t, -41%).

À la fin du mois de novembre, le stock de pommes de table se montait à 52 012 tonnes, soit un total de 4988 t inférieur à l'objectif visé et de 2633 t moins élevé que lors de l'exercice précédent. Les 7638 tonnes de poires comptabilisées représentent un recul de 1908 tonnes par rapport à 2022. La récolte des fruits à cidre s'est avérée la deuxième plus faible depuis le début des mesures, avec 36 086 tonnes de pommes et 2059 tonnes de poires.

La Fruit-Union Suisse a repensé sa communication promotionnelle l'année dernière. La volonté de mettre en avant le caractère naturel, la régionalité et l'origine suisse des produits se traduit par le nouveau slogan «Le meilleur de nos terroirs!». Un univers visuel axé sur le plaisir que procure la consommation de fruits suisses a également été créé. Des affiches contenant des messages simples avec différents mots clés («durable», «frais», «juteux») complètent la nouvelle campagne.

Un rôle de pionnier

La mise en œuvre du programme de durabilité de la branche continue à occuper la FUS. En 2024, le renforcement de cette solution concernant les fruits à pépins ainsi que son extension aux cerises et aux pruneaux sont prévus. «Ce programme n'a pas seulement une portée nationale. L'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne s'y sont intéressés. Nous jouons une nouvelle fois le rôle de pionniers», a déclaré Jimmy Mariéthoz. Au

niveau suisse, c'est dans le cadre de l'élaboration de la politique agricole 2030, à laquelle la Fruit-Union Suisse est associée, que ce modèle est pris en considération.

D'autres défis occupent la faitière cette année. Il s'agit entre autres de la définition de prix indicatifs à même de couvrir les coûts de production et de transformation ainsi que de la campagne contre l'initiative biodiversité. La problématique de la protection des cultures, qui englobe l'apparition de nouveaux ravageurs, l'interdiction de substances efficaces et la révision de l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires, constitue aussi un thème majeur.

L'assemblée a en outre vu deux changements au comité se concrétiser. Nommés membres d'honneur et remerciés comme il se doit pour leur engagement sans relâche de trente-cinq ans, respectivement vingt-sept ans au service de la faitière, Hansruedi Wirz (BL) et Xavier Moret (VS) ont cédé leur place à Thomas Lehner (TG) et Julien Tamarcaz (VS).

